Le MRP vous parle !

TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

Nouvelle série No 39
Mai-Juin 1989
ISSN 0753-8707

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. — 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITE PARIS 7e — TEL. : 45.55.75.75 PRIX : 5 F.

L'EUROPE : Jeux et enjeux

R.L.

Il a parfois été question d'une Europe à deux vitesses pour contourner les résistances de certains Etats à tout progrès. C'est précisément à un tel rythme que se constitue le tissu communautaire en chacun de nos pays : tantôt avec ardeur, tantôt avec lenteur, selon les secteurs concernés.

SOMMAIRE

Page 1 : L'Europe : Jeux et enjeux
Page 2 : L'Europe. Par l'Europe préservons l'Axe Franco-Allemand
Page 3 : Notre avenir à tous
Page 4 : Manifeste de l'Organisation française du Mouvement Européen
Page 6 : Assemblée Générale des adhérents de l'Amicale
Page 8 : Action pour la Dignité humaine. Société d'Encouragement au Bien
Page 9 : Le Premier Organigramme du M.R.P.
Page 10 : Savez-vous que
Page 11 : Au revoir Adolphe
Page 12 : Le Congrès C.D.S. de Lille

D'abord divisée lors de la signature des premiers traités, l'opinion française en a progresssivement reconnu les bienfaits et nul n'en propose aujourd'hui l'abrogation. Il est communément admis de se montrer «européen».

Que cette façade soit parfois trompeuse n'est finalement pas l'essentiel, dés lors que, dans la profondeur de la vie nationale, se mettent en place les structures préparatoires au «grand marché» et les hommes prêts à bondir sur ce terrain.

L'«acte unique» n'avait en rien modifié les objectifs des traités de Paris et de Rome. Il les avait, au contraire, confirmés. Mais son effet médiatique a été tel qu'il en est résulté une dynamique d'entraînement qui a gagné la plupart des activités nationales.

Depuis lors, en effet, à la somnolence et au scepticisme des «décideurs» se sont substituées la croyance à l'échéance de 1993, la volonté de s'y adapter et la détermination de n'en pas manquer les chances. Le 1er Janvier 1993 est devenu une date de référence.

Des entreprises jusqu'alors passives s'y préparent. Et leur impulsion tire déjà vers le haut les indices économiques et vers le bas la courbe du chômage. Des professions s'organisent qui étaient demeurées l'arme au pied. Et les craintes de la concurrence les poussent en avant.

C'est sur ce fond de tableau - qu'il ne s'agit pas de déteriorer mais d'améliorer encore - que va se projeter le scrutin du 18 juin. L'enjeu européen y est suffisamment important pour que les électeurs n'en soient pas artificiellement détournés au profit des jeux inépuisables de la scène politique française et de la stratégie hexagonale de ses principaux acteurs.

La construction européenne serait-elle donc achevée pour que doive être soumis à la censure d'une tutelle un courant de pensée traditionnellement représentatif d'une certaine ferveur européenne ? Pourquoi faudrait-il que, dans un scrutin proportionnel conçu pour permettre la libre représentation des diverses orientations du pays au sujet de l'Europe, les électeurs n'aient finalement d'autre choix qu'entre régler leurs pas sur l'opinion la plus réticente, ou porter ailleurs leurs suffrages... ? Dans quel dessein faire l'obligation aux futurs élus de relever d'un groupe national ? Serait-ce donc pour mieux opposer les nations entre elles qu'a été institué un parlement européen ?

Mais voici qu'une proposition de loi constitutionnelle récente (N° 565 de l'Assemblée Nationale) franchit allègrement un pas de plus ! En vue de «préserver, affirme-t-elle, notre identité nationale au sein notamment de la Communauté européenne», il conviendrait de modifier l'article 55 de la Constitution sur lequel reposent les traités européens, afin... d'empêcher les tribunaux français de les appliquer ! Telle est la dernière trouvaille imaginée pour ruiner la notion de règle commune qui est le fondement des traités.

Or, même à deux vitesses, la Communauté ne comporte pas de marche arrière... ■

L'EUROPE

Jean COVILLE

Étant membre du bureau de l'Organisation Française du Mouvement Européen, après en avoir été le président dans la région parisienne pendant onze ans, il me semble nécessaire de souligner l'importance des prochaines élections au Parlement Européen.

L'année 1993, au début de laquelle les frontières des États européens seront en grande partie abolies, n'est pas éloignée et beaucoup de mesures doivent être prises pour que cette ouverture s'accomplisse sans dommage. Mais de grands progrès ont déjà été accomplis et surtout des obstacles, qui paraissaient infranchissables, ont été vaincus.

Jean Lecanuet a eu bien raison de dire récemment : «Nos disputes de politique intérieure sont à mes yeux peu de chose au moment où le R.P.R. accepte l'essentiel de nos thèses sur l'Europe et confie la tête de liste à l'U.D.F. pour les prochaines élections au Parlement Européen. Si nous avions eu cette perspective devant nous lors des élections précédentes il y a 5 ans, nous aurions cru à une rêverie».

Maintenant ce n'est plus un rêve.

Il est probable que certains veulent marcher plus rapidement que d'autres dans une voie que tous jugent maintenant inéluctable. L'essentiel est que tous contribuent à cette grande entreprise.

Nos petits pays européens, qui dominaient le monde il y a seulement quelques dizaines d'années, sont maintenant dominés par d'autres puissances, mais il peuvent retrouver leur rang et leur influence, à condition de s'unir. Comment y parvenir ?

Le Président de l'U.D.F. l'exprimait fort justement à une émission récente à la télévision en disant : «Il y a des habitudes ancestrales à modifier, mais elles ne sont pas essentielles. En effet notre civilisation est commune : elle est gréco-latine et le taux de T.V.A. est tout à fait secondaire».

Puissent les prochaines élections au Parlement Européen rester à ce niveau et par conséquent dépasser les luttes personnelles ou partisanes.

Certes les clivages politiques ne peuvent disparaître et il est nécessaire que les partisans de l'économie libérale et ceux de l'économie socialiste puissent s'exprimer.

Mais il est très souhaitable que les uns et les autres fassent effort ensemble pour faire progresser la construction de l'Europe unie.

Alors celle-ci deviendra, non seulement une puissance, mais un pôle d'attraction pour tous ceux qui souhaitent un monde meilleur.

■

PAR L'EUROPE PRESERVONS L'AXE FRANCO ALLEMAND

André François MERCIER

Entre 1948 et 1951, face à un danger soviétique menaçant, la France et ses alliés ont conçu l'idée européenne fondée sur une alliance franco-allemande, malgré un conflit qui venait d'ensanglanterl'Europe et qui avait vu se dresser l'un contre l'autre les peuples français et allemand. Il fallait, pour réaliser ce pacte européen un homme courageux et lucide : le pari fut gagné par Robert SCHUMAN, le chrétien-démocrate père de l'Europe. Ses héritiers spirituels ont aujourd'hui une immense tâche à parachever.

Que pouvons-nous craindre ? Que la politique soviétique actuelle - à certains égards apaisante pour les Occidentaux - n'entraîne en Allemagne un courant de pacifisme tel que les Allemands se détachent de l'idée européenne et recherchent du côté soviétique des compensations politiques pour satisfaire leurs rêves de réunification.

Le devoir de la France est de pousser vite et fort dans le sens de la construction européenne afin d'ancrer le peuple allemand dans notre camp en lui confirmant les conditions d'un épanouissement économique commun et du maintien d'une paix définitive entre peuples voisins.

L'enjeu des élections du 18 juin est là. Il est de taille. Pour l'atteindre il faut des députés européens conscients de leur rôle, animés d'une grande foi et dont nul ne puisse mettre en cause la volonté de construire définitivement l'Europe politique, avec les nécessaires abandons de souveraineté que cela suppose. Si les électeurs et électrices reconnaissent l'importance de cet enjeu ils voteront pour la liste conduite par l'ancienne présidente du Parlement Européen, Simone Veil. L'ancienne déportée en Allemagne a été le symbole de la réconciliation franco-allemande. Son action au sein du Parlement européen a montré la sincérité de ses convictions et la qualité de son expérience. Il n'y a dans sa démarche aucune manœuvre de politique intérieure et ses co-listiers ont tous la même ardeur de conviction car ils n'ont jamais varié dans leur action en faveur de l'Europe unie.

Il n'y a pas d'hésitation possible sur le choix à faire : donner le plus grand succès aux chrétiens-démocrates engagés depuis 1951 dans le grand combat pour l'Europe.

■

POLITIQUE ET ÉCOLOGIE

Que les écologistes fassent campagne afin de protéger notre environnement c'est parfaitement naturel. Les méfaits d'une civilisation moderne destructrice de la Nature doivent être montrés du doigt et dénoncés.

Mais, qu'ils envisagent de se constituer en parti politique afin de faire pression sur les pouvoirs en place constitue une aberration et une absurdité. Les voix canalisées vers leur «parti» seront autant de suffrages perdus et finalement totalement inefficaces car leur représentativité sera trop faible pour obtenir une majorité de décision. Enfin les problèmes posés aux gouvernants débordent largement le seul domaine de la protection de la nature.

Il n'est cependant pas interdit aux partis politiques de suivre de près les problèmes de l'environnement et l'on aimerait savoir quelles mesures concrètes ces partis proposent.

Nous conseillons à nos amis intéressés par ce vaste sujet de s'abonner (100 francs par an) à la revue «Espaces pour demain» 20 avenue Mac-Mahon 75017 Paris. Les articles publiés mettent en relief des exemples d'une action concrète conduite en France par des municipalités ou par des organismes spécialisés (exemple les C.A.U.E. : conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) avec des résultats significatifs d'où sont exclus toute démagogie et tout esprit de chapelle.

C'est bien dans cette direction que se reconnaîtront les vrais défenseurs de la qualité de notre environnement.

Nous nous devons enfin de faire écho au rapport BRUNDTLAND (nom du premier ministre norvégien) rédigé au nom de la commission mondiale pour l'environnement et le développement missionnée en 1983 par l'ONU et dont les conclusions méritent d'être largement diffusées. Nous publions un article paru dans «Espaces pour demain» et résumant ce rapport de 500 pages distribué par les éditions CHIRON 40 rue de Seine 75006 Paris.

A l'ordre du jour

NOTRE AVENIR A TOUS

Alors qu'il a reçu des éloges unanimes à travers le monde, du ministre allemand Genscher à l'indien Rajiv Gandhi, en passant par le japonais Nakasone, le Rapport de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement reste largement méconnu en France ; qui a lu, dans notre pays, le rapport Brundtland «Notre avenir à tous» (du nom de la Présidente de la Commission, Dr Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège) ?

Le rapport Brundtland est un constat réaliste, documenté et complet de l'état de notre environnement qu'a dressé cette Commission, missionnée par l'ONU en 1983. Les principaux problèmes sont clairement identifiés :

— réchauffement de l'atmosphère par l'accumulation de gaz carbonique
— disparition de la couche d'ozone
— pollution atmosphérique
— déchets toxiques
— disparition de forêts et de terres arables
— ...

entraînant famines, inondations, maladies, disparition d'espèces animales et végétales...

Dans ses résolutions, la Commission, qui insiste sur le peu de temps disponible pour réagir, associe étroitement la dimension de l'environnement à celles du développement et de l'économique.

Tout d'abord un constat est mis en évidence : les immenses prélèvements opérés dans les ressources mondiales ne profitent pas à ceux qui les possèdent, principalement les pays en voie de développement (PVD).

En effet, de nombreuses formes de développement dégradent les ressources sur lesquelles elles reposent, et réciproquement, la dégradation de l'environnement mine le développement économique.

La pauvreté est tout à la fois l'effet et la cause des problèmes mondiaux de l'environnement.

Mais, dans ces conditions, comment faire vivre, au siècle prochain, un monde deux fois plus peuplé ? La notion de développement ne peut alors plus seulement signifier croissance économique des PVD, mais doit recouvrir un concept plus vaste de développement soutenable pour la planète dans son ensemble.

Ainsi, par exemple, concernant les technologies, si leur développement est un facteur de croissance économique, un frein potentiel à la surexploitation des ressources naturelles, force est de constater qu'elles génèrent bien souvent de nouveaux modes de pollution, qu'elles modifient radicalement les types de vie, que celles qui puisent le plus dans les ressources naturelles sont les plus polluantes et sont principalement implantées dans les PVD. En fait, la véritable racine du problème repose sur deux déséquilibres majeurs, comme l'analyse clairement la Commission :

— le poids de la dette des PVD envers les pays industrialisés
— les coûts insupportables des dépenses de surarmement.

Dans cet esprit, la Commission propose des alternatives concrètes, soulignant en parallèle que les menaces écologiques risquent de se révéler, pour la sécurité des pays, infiniment plus désastreuses que les menaces de guerre : quels effets sur les ressources agricoles, les échanges internationaux, les mouvements de population... vont produire le réchauffement terrestre, l'élévation du niveau des mers, les modifications climatiques ?

Ainsi, une des premières tâches pour la sécurité des Etats devrait être l'effort mondial pour ralentir l'échauffement de la planète.

Si ce rapport a été présenté à l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 1987, c'est en fait à la population mondiale qu'il s'adresse, à chaque citoyen de la planète, pour préserver notre avenir à tous

Armelle Gauffénic
Consultant auprès des Organisations Internationales

Le rapport est en vente aux Editions Chiron, 40, rue de Seine 75006 Paris.

*

MANIFESTE DE L'ORGANISATION FRANÇAISE DU MOUVEMENT EUROPÉEN

LETTRE ACCOMPAGNANT LE MANIFESTE ADRESSEE AUX TETES DE LISTES POUR LES ELECTIONS AU PARLEMENT EUROPEEN

L'Organisatiom française du Mouvement européen s'adresse aux candidats aux élections du 18 juin. Elle leur demande à tous et d'abord aux têtes de listes de s'engager personnellement et solennellement à exercer effectivement leur mandat. Trop souvent les élus français ont donné le fâcheux exemple de l'absentéisme et du désintérêt. Seule une présence constante et active à Strasbourg peut assurer une représentation satisfaisante des Français, non seulement pour la défense de leurs intérêts en Europe, mais aussi pour la promotion des intérêts communs des Européens et de leur Communauté.

Le texte qui suit devrait être acceptable pour tous ceux qui sont sincèrement attachés à la construction européenne et à son couronnement par une Europe politique dotée d'institutions démocratiques.

l'Organisation française du Mouvement européen vous demande de lui indiquer si vous-même et les membres de votre liste acceptez de prendre l'engagement d'exercer effectivement le mandat que vous sollicitez. Elle vous demande également de lui faire connaitre si vous approuvez le texte ci-joint en totalité ou en partie seulement et dans cette dernière hypothèse de lui indiquer en quoi vos positions diffèrent des siennes.

Elle vous en remercie d'avance et s'engage à faire connaitre votre réponse à l'opinion publique.

LE PRESIDENT
Louis LEPRICE-RINGUET
de l'Académie Française

La construction européenne a commencé par l'économie. Les tentatives d'Europe politique n'ont abouti qu'à une coopération intergouvernementale ignorée des citoyens.

Après une longue stagnation, la construction européenne a connu un nouvel élan lors de l'entrée en vigueur de l'Acte unique en juillet 1986.

Cependant, la réalisation d'un marché unique d'ici à la fin de 1992 ne se limitant pas aux échanges privés de marchandises mais s'étendant aux achats publics, aux échanges de services et aux capitaux fait apparaître un décalage croissant entre le degré de plus en plus avancé de l'intégration économique et le piétinement de l'Union politique.

De graves désaccords existent entre les Douze au sujet du principe même de l'union économique et monétaire et de l'Union européenne reconnues cependant comme objectifs à atteindre dans l'Acte unique. Ces désaccords sont de nature à compromettre la mise en œuvre du marché unique ou à en limiter les effets positifs sur la croissance et l'emploi qui restent avec la sauvegarde de la paix et l'aide au tiers-monde les préoccupations majeures des Européens.

De plus, l'Europe ne retrouvera pas l'influence à laquelle elle pourrait prétendre si elle ne se met pas en mesure de conduire une politique extérieure commune et de prendre une part plus active à sa défense. L'évolution amorcée dans la partie orientale du continent rend plus urgente l'émergence d'une Europe politique qui soit capable à la fois de parler d'une seule voix avec l'URSS et de faciliter l'émancipation pacifique de tous les pays d'Europe.

Le Mouvement Européen regrette que, même entre les Etats fondateurs, les conditions ne paraissent pas aujourd'hui réunies qui permettent la réalisation d'une véritable Union européenne, c'est à dire la mise en commun des souverainetés dans trois domaines essentiels: la monnaie, la défense, les relations politiques extérieures. Il ne pense pas que cet objectif fondamental puisse être longtemps différé sans que les acquis de la construction européenne soient compromis.

Enfin, une phase préparatoire s'impose d'urgence qui comporte la réalisation, trop longtemps négligée, d'une Europe des citoyens ayant pour effet de développer dans l'ensemble des peuples européens le sentiment d'appartenir à une même entité et de partager un destin désormais commun.

Il importe donc que les candidats aux élections de juin 1989 se prononcent sans ambigüité sur l'Europe des citoyens, sur l'Europe économique et sociale et sur l'Europe politique à venir.

1 - Europe des Citoyens

L'Europe des citoyens implique notamment :

(1) la libre circulation des personnes
(2) une citoyenneté commune
(3) une réforme de l'éducation
(4) une réforme de la communication.

Dans ces quatre domaines les réalisations ci-après sont les plus urgentes.

1. **Suppression complète des obstacles physiques aux frontières,** ce qui suppose un minimum d'harmonisation des fiscalités, une étroite coopération en vue de la répression de la criminalité internationale et une politique commune en matière d'immigration.

2. (a) **Reconnaissance d'une citoyenneté ne se substituant pas mais s'ajoutant à la citoyenneté d'origine. Tout ressortissant européen doit se voir reconnaître, au titre de sa citoyenneté européenne, le droit de participer dans le pays de sa résidence plutôt que dans son pays d'origine, à l'élection du Parlement européen au titre de ce pays ainsi qu'aux élections locales après un délai de résidence de quelques années. Les élections européennes doivent se faire dans le cadre de circonscriptions régionales, selon des modalités aussi proches que possible entre les pays de la Communauté.**

2. (b) **Harmonisation étroite des politiques d'immigration et d'octroi de la nationalité** (délivrance des visas et des passeports).

2. (c) **Renforcement de la coopération des polices nationales,** en attendant l'adoption d'un droit pénal européen en vue de la répression des crimes internationaux (terrorisme, prise d'otages, trafics d'êtres humains, de drogue, d'objets d'art, crimes contre l'environnement). En attendant la création souhaitable de cours de justices pénales européennes, **institution d'une procédure européenne d'extradition sous le contrôle de la Cour de Justice.**

3. (a) **Enseignement obligatoire dès le plus jeune âge de deux langues** en

plus de la langue maternelle , si possible par des nationaux d'origine de la langue enseignée.

3. (b) **Transformation profonde de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la civilisation** privilégiant la référence à l'Europe envisagée dans son ensemble.

4. **Orientation de la communication télévisuelle vers un instrument de meilleure connaissance mutuelle collective et de promotion culturelle individuelle.** Encouragement, à cette fin, des productions d'origine européenne. Accès des téléspectateurs à des programmes conçus dans une optique européenne, notamment pour ce qui est des informations.

II - Europe Economique et Sociale

1. La mise en œuvre du marché unique doit être poursuivie sans retards afin de parvenir à l'élimination complète des obstacles aux frontières dès la fin 1992.

2. Il convient donc d'**accepter l'harmonisation fiscale** qui suppose la baisse des impôts frappant l'épargne ainsi que des taux de TVA. La baisse des impôts contribuera à l'accélération de la croissance.

3. De même toutes les professions doivent être invitées à **accepter l'ouverture complète des frontières, l'élargissement de la concurrence et à s'y préparer.** Cela concerne en particulier les secteurs travaillant pour les acheteurs publics, les banques, les assurances, les fournisseurs de services. **L'Etat doit veiller à ce que les entreprises françaises de ces secteurs ne soient pas pénalisées par une fiscalité discriminatoire** (assurances) **ou un défaut de réciprocité** (contrôle efficace de l'ouverture des marchés des pays partenaires).

4. **La promotion de la recherche et des technologies nouvelles doit être énergiquement poursuivie dans le cadre des programmes communautaires, du programme EUREKA ainsi que des autres programmes européens (C.E.R.N., espace).** Le budget doit être suffisant pour que tous les projets de coopération transnationaux valables puissent être soutenus, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

5. **L'ouverture du marché européen à la concurrence des pays tiers doit être acceptée car elle est conforme à l'intérêt commun.** Elle ne se conçoit cependant que **dans des conditions assurant aux parties concernées un équilibre des avantages mutuellement consentis.**

6. **L'union économique et monétaire doit aboutir au plus tard en 1993 à la fixité définitive des taux de change, ce qui suppose une politique économique commune.** Dans le cas où certains pays refuseraient d'y participer, l'union économique et monétaire devrait être réalisée sans eux.

7. **L'accélération de la croissance imputable au marché unique contribuera à réduire le chômage** mais ne suffira pas à assurer le plein emploi. Il convient donc d'envisager d'autres initiatives qui ne peuvent être mises en œuvre qu'au niveau européen, sinon même à celui de l'ensemble du monde industrialisé telles que :

- **aide à la satisfaction de besoins sociaux internes** (garde des jeunes enfants, aide aux écoliers en difficulté, aide aux vieillards, prévention de la délinquance, réinsertion des chômeurs de longue durée, lutte contre l'illetrisme, etc...);
- allègement de la dette et prise en compte des besoins du tiers-monde le plus pauvre conjugués à un contrôle strict de l'utilisation de l'aide internationale.

8. **L'espace social européen comporte la reconnaissance d'un socle minimum de droits sociaux dans tous les pays** ainsi que des modalités de participation des salariés à la vie de leur entreprise, notamment dans le cadre des futures sociétés européennes.

9. **La protection du cadre de vie est un objectif primordial.** La Communauté doit harmoniser en les renforçant les mesures de protection et contribuer à l'adoption des dispositions qui s'imposent à l'échelle mondiale (protection de l'atmosphère et des océans, sauvegarde des espèces vivantes, gestion raisonnable des forêts).

10. **La politique agricole doit assurer un niveau de vie convenable aux agriculteurs tout en les associant à la politique de protection de la nature et d'aménagement de l'espace rural.**

11. **La Communauté doit poursuivre sa politique d'aide au développement en donnant la priorité aux pays les plus pauvres** et à ceux qui lui sont le plus proches (convention de LOME)- **mais en veillant avec plus de fermeté au bon usage de l'aide consentie.** Toutefois, la Communauté devrait, par ailleurs, prendre l'initiative d'une politique mondiale de solvabilisation du tiers-monde qui contribuerait au plein emploi des forces productives du monde développé.

12. **La Communauté appuiera les efforts de démocratisation et de libération des pays de l'Europe centrale et orientale** et envisagera au profit de ceux qui le souhaiteraient des formules spécifiques d'association.

III. Europe Politique

1. Afin de préparer l'avènement urgent de l'Union européenne, il convient d'adopter sans délai les mesures minimales suivantes :

- **désignation du Président de la Commission par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen,**
- **désignation des membres de la Commission par le Président en consultation avec les Etats membres et le Parlement qui devra disposer d'un droit de veto sur les nominations,**
- **élaboration d'un concept stratégique commun en liaison avec l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.)** et participation du Secrétaire général de l'UEO au Conseil européen quand les questions de sécurité y sont traitées,
- **sessions communes de délégations du Parlement européen et de l'Assemblée de l'UEO sur les questions de sécurité,**
- **création d'une agence des armements** recevant progressivement compétence pour la définition des programmes, leur financement et leur exécution, à la seule exception des armements nucléaires.

2. **Une des tâches du Parlement européen doit être d'élaborer en liaison étroite avec le Conseil européen et les Parlements nationaux un projet de traité ayant pour objet de fonder l'Union européenne dans les plus brefs délais possibles** et au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du marché unique. Ce projet devra être soumis par référendum à l'approbation des citoyens, de préférence dans l'ensemble de la Communauté.

3. **La constitution de l'Union européenne ne saurait être subordonnée à un accord unanime des douze Etats actuellement membres de la Communauté. Elle devrait donc être fondée par un nouveau traité. N'appartiendront à l'Union que les pays qui l'accepteront.** L'Union établira avec les autres, s'ils le souhaitent, des relations privilégiées.

L'un des objectifs de l'Union sera de contribuer au rééquilibrage de l'Alliance atlantique et à une définition nouvelle de ses objectifs adaptée à l'évolution internationale.

4. Sans attendre la signature et la ratification du traité d'Union européenne et l'aboutissement d'un processus nécessairement long de transformation des institutions existantes, **les pays qui ressentent, face à l'évolution très rapide de la situation internationale, la nécessité d'actions communes dans les domaines de la politique étrangère et de la sécurité devront être encouragés à agir dès maintenant et à s'organiser en conséquence.**

ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS DE L'AMICALE

24 Avril 1989

La séance est ouverte à 15 h 15 dans la Salle Clémenceau du Sénat, sous la présidence de Robert Prigent.

Sont présents ou représentés : 211 adhérents.

Robert Prigent informe l'assemblée que la réunion d'aujourd'hui aura beaucoup plus le caractère d'une rencontre amicale que celui d'une instance appelée à prendre des décisions importantes ainsi que cela était le cas en 1988.

Puis il donne la parole à Jean Coville, secrétaire général, pour la lecture de son rapport moral dont on trouvera dans ce bulletin le texte résumé.

A l'invitation de Robert Prigent plusieurs adhérents font part de leurs observations sur ce rapport.

Raymond Gérard (Arcueil) évoque la publication dans les N°s 35 et 36 de notre bulletin, d'un texte rédigé vers les années 50, rappelant quelle a été l'action du MRP pendant les six premières années de la 4e République.

André-François Mercier (Neuilly-sur-Seine) précise que ce texte avait fait l'objet d'une brochure publiée en 1950 et dont il suppose que l'auteur est dans la salle. Ainsi invité à se faire connaître Pierre-Henri Teitgen avoue que c'est bien à lui que l'on doit cet historique.

Gilbert Lausent (St Germain en Laye) suggère que l'on publie des extraits de ce texte dans la presse en regrettant que l'action du M.R.P. ne soit pas suffisamment connue.

Robert Prigent fait remarquer que c'est précisément pour faire connaître cette action, tout au moins en ce qui concerne la construction européenne, qu'a été envisagé l'organisation d'un colloque

Ernest Marquant (Pas de Calais) signale qu'il est venu à cette assemblée en souvenir de Jules Catoire

Joseph Voyant (Lyon), frappé par l'intérêt que manifestent beaucoup d'étudiants de Lyon pour ce qui s'est passé sous la 4e République, souhaite qu'une propagande soit faite auprès des Universités des diverses régions afin d'inciter les étudiants à choisir des sujets de thèses ayant trait à la 4e République.

Alfred Coste-Floret (Paris) fait savoir à ce sujet qu'il reçoit très fréquemment des personnes faisant des thèses sur des personnalités du M.R.P., notamment Georges Bidault, sur le M.R.P. et l'Europe

Roger Dobigny (Neuilly-sur-Marne) indique qu'il a eu l'occasion d'aller consulter les archives du M.R.P. aux Archives Nationales. Il a trouvé sensationnel de retrouver tous les Congrès du M.R.P. Il précise quelle est la cote sous laquelle ces archives sont classées : 350 AP.

Odette de Coccola (Paris) insiste sur l'importance du travail qui a été accompli par les femmes du M.R.P. notamment au début de la 4e République. Il est alors envisagé de solliciter certaines d'entre elles - telles que Simone Rollin, Marie-Madeleine Dienesch, Germaine Touquet - en vue de constituer un petit groupe d'étude chargé de retracer cette action.

Jeanine Delfosse (Nord) évoque le voyage fait en Allemagne en 1954 par l'équipe féminine afin de recueillir un certain nombre de renseignements.

Après cet échange de vues, Robert Prigent met aux voix le rapport moral présenté par Jean Coville. Il est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen de la situation financière de l'Amicale,, sur rapport d'un comptable du Cabinet Safico, qui pour l'instant a pris la suite d'Henriette Bosselut obligée de renoncer à ses fonctions de trésorière en raison de son état de santé et à laquelle Robert Prigent rend hommage pour le dévouement dont elle a fait preuve.

Le bilan de 1988 s'établit de la manière suivante :

Total des recettes	154.735 F
Total des dépenses	125.311 F
Solde créditeur	29.424 F

Pour l'avenir, la situation se présente de manière positive, ainsi que l'expose à l'Assemblée Robert Prigent.

La somme provenant de la vente du local situé rue St Augustin - sera utilisée en partie pour l'acquisition du local dont dispose maintenant l'Amicale.

Le rapport financier est ensuite mis aux voix et voté à l'unanimité.

Robert Prigent expose ensuite longuement à l'assemblée ce qui a été fait jusqu'à présent pour la préparation du colloque qui se tiendra les 18 et 19 janvier 1990, probablement dans la Salle Médicis du Sénat.

Cette préparation se poursuit sous la direction du Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle. Au programme sont prévues 18 communications faites par des historiens particulièrement compétents, qui ont accepté de remplir cette tâche par intérêt pour le M.R.P. Leurs interventions seront réparties en 4 demi-journées et 8 séances. Les conférenciers feront un exposé schématique suivi d'un échange de vues. Le travail de chacun sera déposé vers le mois de septembre et fera l'objet d'un document pouvant être remis aux participants.

D'autre part, afin que le colloque donne lieu à une confrontation entre les acteurs, les organisateurs ont préparé un questionnaire dont l'objet est de permettre aux anciens parlementaires et militants MRP de faire connaître quelle fut leur action au sein du MRP en faveur de l'Europe et comment ils ont réagi devant les décisions intervenues dans les premières années de la 4e République concernant la construction européenne.

Ce questionnaire a été envoyé à près de 600 membres de l'Amicale ou anciennes personnalités du MRP. Il a donné lieu jusqu'à présent à de nombreuses réponses. Plus il y aura d'an-

ciens MRP faisant part de leurs souvenirs, mieux on pourra se rendre compte de ce que fut le «sentiment européen» des gens qui constituaient le MRP.

Pour ceux qui n'auraient pas reçu le questionnaire il est possible de s'en procurer un ou plusieurs exemplaires en le demandant à la Fondation des Sciences politiques - Service des archives d'histoire contemporaine 187 Boulevard St Germain tél. 45.49.50.50 (ouvert de 9 h à 16 h).

Enfin un professeur de l'Université de Metz, M. Delbreil, auteur d'une thèse sur le Parti démocrate populaire, a accepté d'interviewer une vingtaine de personnes ayant été associées d'une manière particulière à l'action du M.R.P. en faveur de l'Europe. Ces interviews sont enregistrées sur des cassettes qui resteront dans les archives de la Fondation Nationale.

Henri Poumerol (Ablon) rappelle que dans les dix années qui ont suivi 1947, ont eu lieu toute une série de colloques, auxquels assistaient les futurs dirigeants de l'Europe. C'est dans ces colloques-là que s'est élaborée la politique européenne.

Raymond Gérard fait observer que ce rassemblement sera une très bonne occasion de rendre un hommage solennel à Robert Schuman dont on peut regretter que l'action pour l'Europe ne soit pas suffisamment mise en valeur.

Alfred Coste-Floret précise qu'il ne s'agit pas de regretter que les cendres de R. Schuman n'aient pas été transférées au Panthéon - ainsi qu'il en a été pour Jean Monnet.. Etant donné ses convictions religieuses il n'aurait pas été convenable de le transférer de l'église où il repose dans un autre lieu

Joseph Voyant estime qu'il est important surtout de rétablir la vérité en ce qui concerne de Gaulle. Celui qui a voulu l'Europe c'est Robert Schuman. Celui qui n'en a pas voulu c'est de Gaulle.

A.F. Mercier fait connaître à l'Assemblée que le prochain numéro du bulletin qui paraîtra début juin fera écho au Congrèsdu CDS à Lille et fera allusion à la préparation des élections européennes.

A la suite de plusieurs interventions relatives à ces élections, Robert Prigent rappelle que, en tant que membres de l'Amicale, nous sommes là pour être les témoins de ce que fut le M.R.P.

Mais nous n'avons pas, sur le plan de l'Association, à prendre parti dans les débats politiques d'aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

*

EXTRAIT DU RAPPORT MORAL
de Jean Coville

Chers Amis,

La situation de notre amicale autorise un raisonnable optimisme.

En effet, le nombre de nos adhérents, ainsi que celui des abonnés au journal, non adhérents, s'accroît chaque année.

Chaque numéro du «MRP vous parle» provoque des adhésions ou des abonnements.

Actuellement le nombre de nos adhérents est de 923 et celui des abonnés de 61, soit au total 984 noms à notre fichier.

Il y a eu en 12 mois 57 amis décédés, mais généralement un membre de la famille du défunt reste adhérent.

Et d'autre part il y a eu pendant la même période 46 adhérents et abonnés nouveaux.

Cependant cet optimisme doit être tempéré par le fait que les cotisants effectifs sont moins nombreux. L'an dernier ils ont été environ 500. Cette année ils seront vraisemblablement plus nombreux, puisqu'en moins de 4 mois 500 cotisations ou abonnements ont déjà été recueillis.

Comme vous le savez, l'assemblée générale de l'an dernier avait décidé le transfert du siège de l'amicale du 21 rue St Augustin au 133 bis rue de l'Université.

la conclusion de cette importante opération s'est achevée récemment puisque c'est le 28 février dernier que la vente du local de la rue St Augustin a été définitivement conclue.

C'était l'aboutissement de nombreuses démarches.

Le déménagement de la rue St Augustin à la rue de l'Université s'opéra le 4 janvier 1989, à des conditions avantageuses.

Il faut en remercier l'entreprise amie qui l'opéra, dont plusieurs membres ont d'ailleurs adhéré à notre amicale.

Au 133 bis rue de l'Université nous occupons 2 pièces au rez de chaussée, avec un accès totalement indépendant et une ligne téléphonique spéciale nous sera prochainement attribuée.

Comme chaque année, nous avons publié 5 numéros du «M.R.P. vous parle» et comme d'habitude nous nous efforçons à la fois de rappeler le passé du M.R.P. et d'apprécier l'actualité à la lumière des principes qui guidaient son action.

Selon les échos qui parviennent au secrétariat de notre amicale, notre petit journal semble apprécié de ses lecteurs.

Il vous appartient de donner votre opinion dans cette assemblée.

*

CELA CONTINUE

Dans le «M.R.P. vous parle» de septembre-octobre 1988, j'ai relaté l'histoire de l'équipe roumaine de rugby interdite au dernier moment de venir en France participer à un tournoi international de ce sport, parce que certains de ses membres avaient laissé entendre qu'ils chercheraient à rester dans notre pays. Cela continue et même en pire !

On a appris récemment que 83 familles françaises appellent au secours parce que Bucarest refuse de laisser sortir des enfants roumains abandonnés, qui ont été adoptés par des français.

Cela n'a rien de vraiment surprenant, mais mérite d'être rappelé. Les habitants des pays de l'Est sont des esclaves et des prisonniers dans leur pays, qu'ils n'ont pas le droit de quitter, quel que soit leur âge.

Le cas de la Roumanie est particulièrement clair, car le socialisme y est pratiqué intégralement. L'État et le parti y ont tous les droits et les individus n'en ont aucun.

Au plan économique on en voit le résultat. La Roumanie, qui était autrefois un pays riche, grâce au pétrole, à des terres arables fertiles et à une paysannerie capable et active, est devenu un des pays les plus pauvres du monde.

Au plan politique ce n'est pas mieux. Ce pays, de culture latino-chrétienne très ancienne, est devenu celui où les droits de l'homme ont le moins de valeur.

Nous devrions en avoir quelque souci et même quelque honte en cette année du bicentenaire de la Révolution Française.

Jean COVILLE

ACTION POUR LA DIGNITE HUMAINE

Le 14 avril dernier, dans la salle Clémenceau du Sénat s'est tenue l'assemblée générale de «l'Action pour la dignité humaine», association fondée par Madame Irène de Lipkovski pour lutter contre la dégradation des mœurs et les agressions de toutes sortes contre les femmes et les enfants.

Comme l'an dernier des exposés de grande qualité ont été entendus et des interventions très utiles se sont produites.

Un panneau proche de la tribune portait en gros caractères des indications qui résument les cibles de l'association :

«Halte aux provocations : incitations à la violence, étalages licencieux dans les kiosques, publicité porno des cinémas X, minitels de débauche et de proxénétisme.

Pour la dignité de la personne humaine et pour le respect de la femme et de l'enfant».

Maitre Pettiti, ancien batonnier du Barreau de Paris et actuellement juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, indique :

1°) qu'une Convention sur les droits de l'enfant a été déposée à l'O.N.U.;

2°) que le 5 mai la Cour d'Appel de Paris se prononcera dans l'affaire du «Minitel rose»

M. Le Cornec, ancien préfet, fait un exposé très intéressant et précis.

Dans les journaux, à la radio et à la télévision, de nombreuses publicités vantent la violence et le sexe.

Sous prétexte de liberté d'expression certains prétendent pouvoir tout dire ou montrer.

Or la liberté d'expression a une limite, celle de ne pas nuire à autrui, ce qui est évidemment le cas par les publicités dont il s'agit.

L'orateur déclare que l'abandon de la morale publique est le plus sûr moyen de dégradation des Nations.

La licence et la décadence vont de pair.

Or nous assistons au déclin de l'Occident, y compris des Etats Unis.

Plusieurs intervenants soulignent qu'il est urgent de réunir les efforts de toutes les associations dont les principes rejoignent ceux de l'A.D.H.

Plus nombreux nous serons à protester contre ces agressions et cette décadence, mieux nous serons entendus par les pouvoirs publics.

Cet appel concerne certainement l'Amicale du M.R.P., qui devra l'étudier et en tous cas ses membres, dont l'adhésion personnelle serait très précieuse pour cette association.

Jean COVILLE

Action pour la dignité humaine :
28 Place St Georges 75009 Paris
C.C.P. A.D.H. Paris 21.19.97.M.
Cotisation et abonnement au bulletin
150 Francs
Membre bienfaiteur
à partir de 300 Francs

SOCIETE D'ENCOURAGEMENT AU BIEN

Nous avons déjà mentionné dans ce journal certains des aspects les plus hideux de notre société : jeunes enfants ou femmes âgées violés, torturés et mis à mort. Il y en aurait d'autres à rappeler comme, il y a quelques semaines, l'histoire de ce train de banlieue parisienne, dans lequel une jeune fille a été violée, battue et blessée par des voyous, sans que personne intervienne, soit pour la protéger, soit tout au moins pour tirer le signal d'alarme. Et pourtant le wagon contenait de nombreux voyageurs : personne n'a bougé, pas même à l'arrivée du train, pour accompagner la jeune fille et informer les employés de la gare de ce qui s'était passé.

On a honte de ces individus, qui sont nos compatriotes et on comprend mieux à quel degré d'abaissement nous sommes parvenus.

Mais il y a aussi des motifs d'espoir !

Le 4 mars dernier, dans le grand auditorium de la Maison de la Radio, en présence de notre ami Alain Poher, président du Sénat et aussi président de la Société d'Encouragement au Bien, de nombreuses récompenses ont été remises à ceux qui ont fait tout le contraire de ce qui est rappelé ci-dessus.

Ils ont risqué leur vie pour venir en aide à des personnes victimes d'agressions humaines ou naturelles, ou ils passent leur vie à porter secours à des détresses de toutes sortes ou à les prévenir.

C'est réconfortant.

L'immense auditorium était plein de ces gens venus de toute la France, avec leurs parents et amis. Ils sont individuels ou membres de groupements ou associations.

Il m'est impossible de les citer tous. Je mentionne seulement les anciens de la Légion Etrangère qui, après avoir combattu pour la France et pour de justes causes, se sont reconvertis dans l'aide humanitaire, les brancardiers de Lourdes, dont les volontaires proviennent de 100 pays différents, les sapeurs pompiers, qui ont sauvé de nombreuses vies humaines, au péril de leur vie.

Puissent ces exemples concourir au redressement de notre situation morale.

Puissent les membres de notre amicale y prendre part.

Cette merveilleuse réunion comportait des intermèdes de musique et de danse d'un groupement folklorique breton, dont les superbes costumes provenaient de diverses régions de la Bretagne, ce qui était agréable à Alain Poher, dont chacun connait les origines.

Jean COVILLE

Sté d'Encouragement au Bien
7 rue Guy Patin, 75010 Paris
Tél. : 42.80.53.31.
C.C.P. Paris 1188,
Cotisation : **120 Francs**

LE PREMIER ORGANIGRAMME DU M.R.P.

En complément de l'historique du congrès constitutif du MRP (25-26 novembre 1944) puis de celui des 22 congrès nationaux du MRP (1944-1965) publiés ici-même par Georges Verpraet (cf nos 36-38 « Le MRP vous parle » nov - dec 1988, mars-avril 1989), nous sommes heureux de reproduire ci-dessous, à titre de rappel, le premier organigramme du M.R.P. (comité directeur, bureau national, commission exécutive) élu démocratiquement par le Congrés, dès que le Mouvement fut porté sur les fonts baptismaux par ses pères fondateurs.

Cette évocation remettra en mémoire les noms et les visages des pionniers du MRP naissant dont beaucoup hélas ! ne sont plus de ce monde.

COMITE DIRECTEUR DU M.R.P.

A - Ministres membres de droit du Comité directeur MM. BIDAULT, de MENTHON, P.H. TEITGEN.

B - Parlementaires

Provence : Hevers, Couston, Chazeaux
Toulouse : Etienne Borne, Reille-Soult, Lescarat
Languedoc : Faurel.

C - Délégués régionaux

Nord : Bonniet, Catrice, Jean Jenny, Gérard Vérkindet.
Est : Chaumont
Bretagne : Robert Reme. Latouche, Gourvil
Normandie : Charles Defauconnier.
Maine-Anjou : Barange, Duforest.
Orléanais : Boisdon
Poitou : Roinet
Limousin : Schmitt, Reynal
Massif Central : Lacaille
Champagne : François Fandre
Ardennes-Picardie : Jules Loiselle
Bourgogne : Bichet, Paillet
Région parisienne : Louis Bour
Yves Fagon, Tricaud, Robert Lecourt
Lyon : André Pépy, Maurice Guérin, Basset, Mermilloud

D - Membres élus ès-qualité

MM. Marc Sangnier, Jean Letourneau. E. Amaury, Max André, Mlle Lamblin, M. Brouillet, Stanislas Fumet, Charles Flory, le pasteur Lagravière, André Colin, André Debray. Georges Hourdin, Maurice Schumann.

E - Responsables des organismes centraux membres de droit du Comité directeur

MM. Gay, Boissard, Mme Rollin, Bacon, Gauthier, Bouxom, Pairault.

Le Comité directeur a ensuite désigné son bureau et sa commission exécutive. Cependant, il a été nettement précisé que pour tenir compte des négociations en cours, des places demeuraient réservées au sein de ces organismes.

I. - Bureau du Comité du M.R.P.

Président : Maurice SCHUMANN
Vice-présidents : Mme ROLLIN, Maurice GUERIN REILLE-SOULT, Paul BACON.
Délégué général : André COLIN
Trésorier : André PAIRAULT

Le Comité directeur a désigné comme secrétaire général Robert BICHET

II - Commission exécutive du M.R.P.

Membres de droit : Georges BIDAULT, P.H. TEITGEN, François de MENTHON, André COLIN, André PAIRAULT.
Membres élus : Mlle LAMBLIN, Robert LECOURT, Jean LETOURNEAU, Francisque GAY, Fernand BOUXOM, Louis BOUR, Max ANDRE, Andrée DEBRAY, Henri BOISSARD et Georges HOURDIN.

Il convient d'ajouter les président et vice-président du bureau du Comité directeur.

N.D. - Marc Sangnier et Maurice Schumann heureux d'être appelés d'une manière unanime à la direction du M.R.P. ont tenu à préciser que leur acceptation ne serait définitive qu'après s'être mis d'accord avec leurs amis.

*

MAUVAISE CONDUITE DU R.P.R. SUR PARIS 6e, 16e et 20e

Les élections ont consacré sur Paris le succès de l'opposition mais elles furent surtout une victoire du RPR : sur 141 conseillers de l'opposition nous comptons 74 élus RPR, 28 PR, 26 CNI Radicaux et Divers Droites et seulement 13 CDS.

Il y eut sur trois arrondissements des manœuvres peu honorables conduites par l'appareil du parti RPR.

● Notre ami Patrice DESAUBLIAUX élu il y a 6 ans et engagé dans l'action en faveur des associations avait consciencieusement accompli ses fonctions dans le 20ème arrondissement avec des lettres d'encouragement et de compliment du maire de Paris.

Au moment de la composition des listes notre ami refusa de subir la pression qui l'obligeait à adhérer au RPR : il fut éliminé sans ménagement.

● Pierre BAS, conseiller municipal depuis 1965 puis maire du 6eme arrondissement, élu jusqu'aux dernières élections avec l'étiquette RPR, a conduit les affaires culturelles de la mairie de Paris avec beaucoup de dévouement et de compétence. Il eut le malheur de s'engager aux présidentielles en faveur de Raymond BARRE et il eut le courage de dire à Jacques CHIRAC qu'il était en partie responsable de la défaite de GISCARD aux présidentielles de 1981. Crime de lèse-majesté impardonnable : il eut contre lui un candidat RPR pur jus et il fut battu.

● Enfin, dans le 16e arrondissement, l'élection du maire se produisit contre toute attente au profit de Pierre TAITTINGER contre notre ami Georges MESMIN.

Celui-ci n'avait pas démérité. Il avait même poussé l'ardeur UDF jusqu'à ne pas adhérer à l'Assemblée Nationale au groupe UDC et à paraître sur ses affiches en compagnie de Jacques CHIRAC.

Cela ne lui a pas porté bonheur. Une sourde manœuvre, couverte par le maire de Paris, entraîna sa chute à la mairie du 16eme dans des conditions qui n'honorent pas les auteurs d'aussi sournoises entreprises.

Déplorables méthodes lorsqu'on prétend faire l'unité de l'opposition.

SAVEZ-VOUS QUE :

● **Même les journaux «sérieux» écrivent n'importe quoi ! Le MONDE, daté du 23 avril relatant en première page les échos du congrès CDS de Lille indiquait en gros titres : «Les congressistes contestent la candidature de Simone VEIL». Or, pendant les deux premiers jours du Congrès, aucun intervenant n'a prononcé son nom et lorsqu'elle est apparue dans la salle le 23 avril elle reçut une belle ovation devant tous les congressistes debout.**

● Les deux importants traités créant les bases économiques de l'Europe unie votés par le Parlement Français ont été :

★ Le pool Charbon-Acier (C.E.C.A.) voté le 13 décembre 1951 par 377 députés contre 233. Parmi ces opposants figuraient la totalité du groupe communiste, la totalité des élus gaullistes et un nombre non négligeable d'élus de la Droite Indépendante dont Pierre ANDRE, Edmond BARRACHIN, Frédéric DUPONT etc...

★ Le traité de Rome créant la communauté économique européenne (C.E.E.) ratifié par le Parlement le 11 juillet 1957 par 342 députés contre 234. Parmi les opposants : Tous les élus communistes et apparentés, tous les élus gaullistes (dont CHABAN-DELMAS et le Général KOENIG), tous les élus poujadistes (dont LE PEN), des radicaux (dont MENDES-FRANCE, DALADIER, HERNU), des députés Indépendants et Paysans.

Ou bien leurs descendants se sont reniés , ou bien ils continueront à faire obstacle aux progrès de l'Europe : dans les deux cas ils ne méritent pas l'approbation des européens sincères.

● Le P.P.E. (Parti Populaire Européen) est le grand rassemblement européen des partis démocrates d'inspiration chrétienne qui regroupe actuellement à Strasbourg, 118 députés face au parti socialiste européen dont l'effectif est de 172 députés.

En France ce sont les députés de la liste Simone VEIL qui adhéreront au P.P.E.

L'effectif des élus français adhérant au P.P.E. était jusqu'ici de 9 députés. Or, les effectifs du P.P.E. dans les pays de la C.E.E. étaient :

- Belgique	6 PPE sur 24 élus
- Luxembourg	3 PPE sur 6 élus
- Pays-Bas	8 PPE sur 25 élus
- Irlande	6 PPE sur 15 élus
- Italie	27 PPE sur 81 élus
- Allemagne	41 PPE sur 81 élus

La France a un grand retard à rattraper. En votant en faveur de la liste de Simone VEIL vous rejoignez le grand groupe européen des démocrates centristes du PPE.

■

DEUX DOYENS M.R.P. ACTIFS...

A Bourges notre ami Bernard LELARGE - 67 ans - et à Niort notre ami Jean GUITTONNEAU - 77 ans - ancien président de la fédération M.R.P. des Deux-sèvres ont été réélus après de longs mandats conseillers municipaux sur des listes d'opposition à des municipalités communiste ou socialiste. Tous deux, en qualité de doyen d'âge, ont présidé à l'installation du nouveau conseil.

Bernard LELARGE, à Bourges, a prononcé un discours dont nous donnons ci-dessous un extrait.

«Je n'ai pas l'intention de renier en quoi que ce soit la tradition démocrate-chrétienne à laquelle je suis fidèle depuis que je me suis intéressé à la politique en 1945 en participant à l'échelon de notre commune, notamment sur le plan familial à l'action du centre d'action sociale...

Dans le monde tel que nous le connaissons et où tant d'injustices et de misères règnent, il faudra un grand effort de solidarité et d'humanité pour donner à chacun la part qui lui revient en fonction de ses qualités et de son travail.

Je souscrit, par nature, à une société fondée sur la responsabilité et le travail de chacun stimulés par l'intérêt personnel. Toutes les formules de collectivisation à travers le monde ont été sanctionnées par des échecs retentissants. On ne connaît pas un pays étatisé à 100% qui ait réussi économiquement et qui ne soit pas souvent fermé par des rideaux de fer...

Pour mon pays, je souhaite que nous devenions un peuple ayant davantage le sens de l'humain et, sans forcer les consciences, ayant le respect et la pratique du spirituel. Il faut que les hommes puissent agir avec un minimum de principes moraux...

■

ARBRE : QUI ES-TU ?

A l'initiative du CNERTA, Centre de Recherche du Ministère de l'Agriculture, les Sociétés Softissimo et Cedrom-Technologies ont développé un logiciel de reconnaissance d'arbres : «Arbres-Experts». Il suffit de répondre aux questions illustrées de schémas, qui s'affichent à l'écran (forme de la feuille, du bourgeon...).

L'ordinateur, par recoupements et analogies, retrouve dans son fichier l'arbre à identifier.

Il affiche alors des photographies de l'arbre, de détails (rameau, fruit, fleur...) et d'éléments caractéristiques (taille, utilisation du bois...). Pratique et d'une grande qualité technique et iconographique - près d'un millier d'images ont été scannérisées (voir photo dernière page) est un outil éducatif idéal dont vient de se doter l'Education Nationale. Le principe des questions pousse l'utilisateur à observer en détail l'arbre et l'implique d'une façon plaisante dans la recherche.

Ce logiciel peut également trouver sa place dans des expositions ou des animations de parcs naturels.

D'autres logiciels du même type sont en projet : la reconnaissance des oiseaux et, à l'usage principalement des horticulteurs, la reconnaissance des mauvaises herbes.

A.E.

*

AMIS DÉCÉDÉS

Charles ARBOGAST	Strasbourg
François BÉNÉZY	L'Aube
Henry BOET	L'Aube
Pierre BOUTELET	Vence
Pierre-Bernard COUSTÉ	Lyon
Jean-Noël DENIS	Lésigny
Georges GAUTIER	Luynes
Horace GRAMAIN	Paris 17e
Jean HUBERT	Paris 20e
Jean MERSCH	Paris 7e
Dominique PADO	Paris 16e

JEAN MERSCH et PIERRE BERNARD COUSTE

Nous associons ces deux noms dans notre souvenir car nos amis, qui viennent de nous quitter, avaient entre eux de nombreux points communs.

Tous deux étaient docteurs en Droit et anciens élèves, l'un de l'ESSEC, l'autre d'HEC. Ils ont été PDG d'entre prises industrielles, fervents européens et engagés au Centre des Jeunes Patrons.

Jean MERSCH avait fondé le CJP en 1938, devenu en 1968 le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise). En marge du CNPF, le CJP a représenté entre les deux guerres, et aujourd'hui encore, un rassemblement d'hommes jeunes désireux d'apporter dans les rapports Patrons Salariés un langage nouveau fondé sur une confiante et franche collaboration entre les acteurs au sein de l'entreprise. Inutile de dire que l'inspiration de Jean MERSCH était celle du MRP et qu'il est parvenu à créer un courant humaniste au niveau des entreprises, notamment dans les nombreuses PME dirigées par des patrons CJD.

Pierre Bernard COUSTÉ présida le CJP de 1958 à 1961 et il fonda en 1961 la Fédération des Jeunes Chefs d'Entreprises d'Europe qu'il présida jusqu'en 1966. Puis, élu député de Lyon de 1963 à 1986, membre du Parlement Européen à partir de 1967 il eut toute sa vie une conduite dictée par ses principes chrétiens-sociaux.

Il possédait un réseau inégalé de relations internationales en raison des contacts politiques et économiques qu'il entretenait à travers le monde entier.

André-François MERCIER

ERRATUM

Une erreur d'impression a rendu incompréhensible un passage de l'article d'A.F. MERCIER sur les élections municipales, page 5 de notre dernier bulletin.

Il fallait lire :

«Si les héritiers de Robert SCHUMAN savaient faire reconnaître à leurs compatriotes tout ce qu'ils doivent au courage et à la lucidité de ce grand homme d'Etat, en même temps qu'ils leur donneraient un complexe face aux effectifs dans chacun des pays de la Communauté du grand parti démocrate-chrétien le PPE, alors l'expérience mériterait d'être tentée».

Il va de soi qu'il s'agit d'une liste CDS autonome aux élections européennes.

AU REVOIR ADOLPHE

André FOSSET

De ces évènements, le souvenir est demeuré gravé dans ma mémoire.

C'était le Jeudi 2 Février dernier.

Vers 16 heures ce jour là, je quittais mon Bureau du Conseil régional et, au bas de l'escalier je rencontrais mon vieil ami Adolphe Chauvin qui y arrivait pour présider une réunion. Nous avons échangé quelques propos et il me paraissait être en bonne forme.

Rentrant vers 21 heures à mon domicile je prenais connaissance d'un message d'une de mes collaboratrices qui me faisait connaître que, pris d'un malaise au cours de la réunion de l'après-midi Adolphe Chauvin avait dû être transporté d'urgence à la Salpêtrière.

Dès le lendemain matin, vendredi 3, j'appelais cet hôpital et l'interne de garde du service où il avait été admis me faisait connaître que le Chef de ce service l'avait examiné la veille et établi un diagnostic ne justifiant pas une intervention chirurgicale. Ce propos me rassurait.

Hélas ! je n'en avais probablement pas compris le sens. Sans doute signifiait-il qu'avait été jugé désormais inutile une intervention chirurgicale puisque dans l'après-midi on me faisait part de son décès.

C'est dire combien ce coup fût pour moi brutal.

Nous nous connaissions depuis longtemps.

Je l'avais rencontré pour la première fois pour parler d'un journal de Seine et Oise auquel il s'intéressait alors qu'il était Maire de Pontoise et Professeur d'Anglais au Collège St Martin et nous avions tout de suite sympathisé.

Puis en 1959 il était élu au Sénat où je siégeais déjà depuis une année et depuis lors nous n'avons jamais cessé de travailler ensemble.

Nous n'avions pas le même tempérament.

Il était porté à la concertation et à la conciliation alors que je suis plutôt d'un naturel dit «bagarreur».

Mais nous nous entendions admirablement et - je le crois - étions bien complémentaires.

Il avait eu une carrière politique brillante: outre ses fonctions de Maire de Pontoise et son mandat de Sénateur de Seine et Oise, il avait été élu Président du Conseil général de Seine et Oise et, au moment de la partition de ce département il avait mis en place les institutions du nouveau Département du Val d'Oise dont il avait également présidé le Conseil Général.

Son charisme reconnu de ses collègues les avaient conduits à l'élire en 1968 Président de l'Association des Présidents de Conseils généraux.

Il avait été l'instigateur et le créateur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise dont il a présidé l'Etablissement public d'aménagement.

Lorsque j'ai été appelé au gouvernement en 1976 c'est lui qui a pris ma succession à la Présidence du groupe de l'Union centriste du Sénat et il a assumé cette présidence jusqu'à la veille de son départ du Luxembourg.

Très apprécié de l'ensemble de nos collègues du Sénat il y assumait une magistrature morale de qualité.

Il y avait conservé, en se faisant élire au suffrage universel en 1986 son mandat de Conseiller régional d'Ile de France. Sa grande culture reconnue de tous l'avait fait désigner comme Vice Président chargé des Affaires culturelles, fonction délicate entre toutes dans une Assemblée dont la vocation est plutôt tournée vers les grands investissements. Il l'assumait, comme toujours, avec tact et douceur mais avec une ténacité qui avait valu des réalisations en ce domaine que peu d'autres à sa place auraient obtenues.

Profondément attaché, comme je le suis moi aussi, aux valeurs qui avaient entraîné notre commun engagement politique il y était resté totalement fidèle au delà des péripéties de la vie politique.

Avec le décès d'Adolphe Chauvin, notre famille d'esprit perd un militant de premier ordre, son Département, la Région, le Pays un grand serviteur qui sût travailler pour eux dans la discrétion, facteur d'une remarquable efficacité.

Tous ceux qui l'ont bien connu garderont de lui un souvenir ineffaçable.

Je suis de ceux-là. C'est une peine profonde que m'a causée la séparation.

Mais ne savons-nous pas que nous nous retrouverons.

LE CONGRES C.D.S. DE LILLE

A.F. MERCIER

Les 21, 22 et 23 avril s'est tenu au centre de Lille dans une vaste salle moderne et bien adaptée le Congrés de deux mille militants du CDS dont l'âge variait entre 25 et 40 ans pour l'immense majorité des participants. Quelle belle certitude d'un renouvellement des générations et quels espoirs du prolongement de nos idées.

Deux problèmes ont dominé tous les débats :

1 - L'indépendance du CDS au Parlement avec la constitution du groupe UDC.

2 - La préparation des élections européennes.

I - Dans l'ensemble un grand consensus a régné sur les orientations prises depuis un an par Pierre Mehaignerie et Jacques Barrot. Celui-ci dans un rapport complet et d'une grande qualité a su passionner son auditoire en exposant toutes les raisons qui militaient en faveur d'une recomposition du paysage de l'opposition.

«Si nous voulons récupérer le pouvoir il faut dépasser les refus systématiques et adopter une méthode d'opposition constructive que tous les Français attendent». Le signal était donné et l'auditoire approuva vigoureusement.

Jacques Barrot cita de nombreux exemples choisis parmi les principaux débats du Parlement au cours desquels le groupe UDC réussit à infléchir les décisions du gouvernement et à faire transférer dans le sens d'une politique conforme à nos vœux des crédits d'un montant de l'ordre de cinq milliards.

En fait, Jacques Barrot démontrait comment l'action du groupe centriste était parvenue, en quelques mois, à modifier les comportements à un point tel que les «rénovateurs» des autres partis commencèrent à s'émouvoir et à imaginer qu'il fallait secouer les vieilles structures afin de rester crédibles... Tout le remue-ménage fait dans une opinion publique très réceptive pour l'agitation «réformatrice est sans aucun doute venue au départ, de l'action nouvelle voulue par le groupe centriste. Bel exploit pour lequel Jacques Barrot ouvre, pour l'avenir, de nouvelles perspectives.

"Nous ne souhaitons pas que se fédèrent l'ensemble des groupes de l'opposition derrière une unité de façade recouvrant des divisions de fond» a-t-il affirmé. Peut-être un pacte pourrait-il se créer entre deux partis organisés sur de nouvelles bases :

-un parti conservateur où se retrouveront les principaux acteurs du RPR et du PR actuels,

- un parti centriste réformateur dont le CDS serait le pivot central.

Le congrès a semblé par ses applaudissements prolongés, approuver cette vision d'avenir.

II Ce fut ensuite le débat européen.

Là encore l'unanimité du congrès - dont l'idéal européen ne date pas d'hier - fut facile à réaliser.

Pierre Mehaignerie, qui ouvrit et clôtura les débats, expliqua d'abord les conditions posées par le CDS pour les élections européennes. «Il y aura une liste RPR et une liste UDF affirma-t-il, sinon il y aura obligatoirement une liste CDS». Tout le monde étant prévenu le président de l'UDF passant outre à la requête d'une composante importante de l'UDF, invita tout le monde à se regrouper derrière lui.

Selon la formule de Bernard Stasi, le «mythe de l'Union ne sert qu'à exorciser quelques mauvaises consciences et c'est l'alibi de tous les conservatismes»

Le CDS, dans l'impossibilité de réaliser son objectif était, dès lors, dans l'obligation de former une liste afin de répondre à trois aspirations d'une fraction importante de l'électorat.

- il faut d'abord avoir des candidats de qualité qui seront présents à Strasbourg. L'absentéïsme est inadmissible et le cumul des mandats n'est pas tolérable. Nous comparerons les listes proposées aux électeurs et ce critère sera déterminant. C'est la raison pour laquelle Pierre Mehaignerie annonça qu'il ne figurerait qu'en fin de liste car ses responsabilités actuelles l'empêchent de briguer un mandat à Strasbourg.

- il faut ensuite faire l'ouverture aussi bien à droite qu'à gauche. Ce n'est pas la liste RPR-PR qui la réussira. Il est donc indispensable que le CDS soit l'élément moteur d'une liste d'union à vocation centriste.

- il faut enfin composer une liste avec des gens qui ont une réelle vocation européenne. Pas de girouettes, pas d'accords de circonstance avec des gens qui dénoncaient hier «le parti de l'étranger» (appel de Cochin) et qui pratiquent à Strasbourg la tactique du tourniquet, obligeant les élus gaullistes à démissionner au bout d'un an pour faire place au suivant de la liste : véritable dérision à l'égard de l'institution européenne.

Le congrès chemina ainsi, après de nombreuses interventions d'excellente qualité, vers l'approbation massive de la liste CDS aux Européennes et, le dimanche, avec l'apparition de Simone Veil acclamée par le congrès: le choix de la tête de liste était réalisé.

On ne pouvait trouver une meilleure tête d'affiche. L'ancienne présidente du Parlement Européen, dont l'expérience, le courage et la ténacité sont connues, aura le soutien de tous ceux qui croient en l'Europe et qui veulent en achever la construction.

Les disciples de Robert Schuman voteront pour la liste VEIL-MEHAIGNERIE seule liste de l'opposition composée d'européens enthousiastes, compétents et disponibles.

Pour l'EUROPE avec Simone VEIL

LE M.R.P. VOUS PARLE – Directeur de la Publication : Robert PRIGENT – Commission paritaire de presse N° AS 65-465

Imprimerie SUDASIE 45.84.81.87 – Siret 327 707 782 00014